



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### Délibération n° 03

**Date de convocation**

17.03.2023

**Date d'affichage**

22.03.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Affaire suivie par :**

Madame Sabrina  
SAB, Directrice des  
Ressources Humaines

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme LM. LODE-DEMAS par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme H. KIRCALI – M. J. RANQUE par M. B. ZAOUÏ

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

**Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal :

**Au sein de la Direction des Services Techniques**

**Service Superstructures**

Suite au départ à la retraite d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de recruter un agent de maîtrise principal, à temps complet, par le biais d'une mutation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Au sein de la Direction de l'Action Sociale – Petite Enfance

**Crèche Familiale Ribambelle**

Suite au départ à la retraite d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de modifier l'assise du contrat de l'agent actuellement en place, d'un contrat de remplaçant en un contrat sur poste vacant, à compter du 10 mai 2023.

Au sein de la Direction de l'Action Educative

**Service Scolaire**

Dans le cadre de la réorganisation du service scolaire, il est nécessaire de créer un poste afin de recruter un adjoint administratif contractuel, à temps complet, à compter du 20 mars 2023.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses article L. 320-1 à L. 327-12

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets d'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 27 mars 2023

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**John SAMINGO**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -